

Acquisition d'une propriété bâtie à M. GUINCHARD Joseph 12 chemin de Palente

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le Cabinet BENOIT est chargé de la vente d'une maison d'habitation sise 12 Chemin de Palente appartenant à M. GUINCHARD Joseph domicilié 10 rue des Champs d'Iris 25220 Thise. Ce bien est mis en vente par l'agence au prix de 199 000 € (frais d'agence inclus).

Il s'agit d'une maison d'habitation mitoyenne sur un côté, édifiée vers 1850, comprenant deux logements de type F3 et deux garages annexes. La surface du terrain d'assiette de la construction (parcelle CD n° 182) est de 373 m².

Les deux logements sont loués pour un montant de 430 et 536 €/mois. Le logement situé en rez-de-chaussée est sur le point d'être libéré, le bail lié au logement situé à l'étage arrive à échéance fin 2009.

La commune envisage de se porter acquéreur de ce bien situé en zone UDa du PLU afin d'engager le réaménagement du carrefour chemin de Palente - chemin de l'Hermitage - rue du Muguet.

Aussi, une proposition d'acquisition a été faite par la commune, à savoir : acquisition au prix net de 178 000 € conformément à l'estimation de France Domaine et sous réserve que le bien ne soit grevé que d'un seul bail d'habitation au moment du transfert de propriété.

Cette proposition a été acceptée par le vendeur.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 178 500 € sera imputée au chapitre 21.824.2115.4814.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2008.